



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*14013106\*

TRIBUNAL DE COMMERCE

02 JAN. 2014

NOTES

Greffe

Dénomination

(en entier) : **Vision X Europe**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue de l'Argentine 113, 1310 La Hulpe

N° d'entreprise : 0833.878.019

Objet de l'acte : **Changement d'adresse du siège social**

Extrait du PV de l'AG extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2013  
L'Assemblée:

Ordre du jour

L'assemblée à l'unanimité approuve :

A. Le changement d'adresse du siège social au 2 B Rue de l'Artisanat à 1420 Braine l'Alleud

Ce transfert de siège prend effet le 1er janvier 2014.

Monsieur Durlot Stéphane  
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature